

Note de rentrée Année scolaire 2014/2015

Ecole Élémentaire
Jean de La Fontaine

Eric Maretheu
Directeur de l'école

Téléphone
01 30 56 21 49

courriel
07830601e@ac-versailles.fr

2 rue de Franche Comté
78450 VILLEPREUX

Horaires de l'école : de 8h20 à 12h et de 13h50 à 15h45 les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 8h20 à 11h30 le mercredi. Les portes sont fermées à 8h30 et 14h. Le respect des horaires est essentiel pour le bon fonctionnement de l'école.

L'entrée principale de l'école se situe : 2 rue de Franche Comté, cependant pour une meilleure fluidité le matin, les élèves pourront entrer par les deux portails (Bâtiments A et B). Le midi l'entrée se fera exclusivement par le 2 rue de Franche Comté.

Toutes les classes sortent par le portail du bâtiment principal pour des raisons évidentes de sécurité.

En cas d'absence, de retard, de modification (cantine, étude), merci de prévenir l'école le plus rapidement possible.

Les élèves doivent être impérativement présents dans la cour avant 8h30 et 14h.

Les enfants arrivant à l'école après le début des cours doivent rentrer par l'entrée principale.

Tout enfant en retard doit être accompagné jusqu'à la classe. Toutes les absences doivent être justifiées.

Calendrier scolaire :

Rentrée scolaire des élèves	mardi 2 septembre 2014
Toussaint	du samedi 18 octobre 2014 au lundi 3 novembre 2014
Noël	du samedi 20 décembre 2014 au lundi 5 janvier 2015
Hiver	du samedi 14 février 2015 au lundi 2 mars 2015
Printemps	du samedi 18 avril 2015 au lundi 4 mai 2015
Début des vacances d'été	samedi 4 juillet 2015

Relations parents/enseignants : les familles sont invitées à signaler aux enseignants tout problème de santé ou familial touchant leurs enfants.

Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous ou à l'occasion de la réunion d'information qui se tiendra dans nos locaux le **septembre 2014**.

Assurance scolaire : l'assurance scolaire est facultative pour les activités obligatoires (entrant dans le cadre scolaire strict), elle est en revanche obligatoire pour les activités facultatives (sorties en dehors du temps scolaires). Nous demandons aux familles de nous fournir l'attestation d'assurance qu'elles auront obtenue auprès de leurs compagnies.

L'école est gratuite, une liste succincte de matériel pourra vous être demandée par l'enseignant de votre enfant. Il existe une coopérative d'école qui finance les activités socio-éducatives. L'adhésion à cette association n'est pas obligatoire, elle permet cependant un meilleur fonctionnement matériel de l'école.

Activités Pédagogiques Complémentaires : pour certains élèves, des heures de remédiation seront proposées sur le temps du midi ou du soir après la classe.

Médicaments : aucun médicament ne peut être donné aux élèves par l'école (sauf maladie chronique). En cas de fièvre (plus de 38°5), de maladie, les familles sont averties et viennent chercher leurs enfants à l'école.

Conseil d'école : C'est un moment essentiel de la vie scolaire, des décisions importantes pour l'avenir de l'école y sont prises. Siègent de droit au Conseil d'Ecole : les enseignants, les représentants de parents, les représentants de la municipalité.

Le Directeur
Eric MARETHEU

